

La moitié des zones industrielles en proie à la spéculation (Ryad Mezzour)



Hicham Oukerzaz, | 14 novembre 2022 à 20:11 |



Les zones industrielles, auxquelles des terrains ont été réservés, mais qui servent plus à la spéculation foncière qu'à l'implémentation de projets industriels, ont occupé une bonne part des questions adressées au ministre de l'Industrie et du commerce lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des représentants. Le projet de loi 102.21, qui se trouve actuellement dans le circuit législatif, a été, selon le responsable gouvernemental, justement conçu pour en finir avec ces pratiques.

La moitié des **zones industrielles** sont aujourd'hui en proie à des opérations de **spéculation** et de manipulation et souffrent de problèmes d'inexploitation touchant des parcelles importantes. D'où le [projet de loi 102.21](#) relatif aux zones industrielles et ayant pour objectif de mettre fin à ces pratiques. Telle est la réponse du ministre de l'Industrie et du commerce, Ryad Mezzour, à une question sur les critères de sélection des zones industrielles qualifiées. M. Mezzour a en outre précisé que ce projet de loi concernait aussi les anciennes zones industrielles pour les doter de syndicats, ajoutant que son département intervenait conformément au budget alloué à ces zones pour relancer celles susceptibles de l'être. «Celui qui vient pour faire de la spéculation en acquérant le terrain à 90 dirhams le mètre carré pour le vendre à 4.000 dirhams le mètre carré, c'est son affaire et nous n'allons pas requalifier son terrain», a martelé le ministre.

En ce qui concerne les critères appliqués pour subventionner les zones industrielles, M. Mezzour a déclaré que ces derniers étaient simples. D'abord, explique-t-il, l'initiative (de créer une ZI) doit émaner de la **collectivité territoriale** (province ou région), ensuite elle doit cadrer avec le Plan de relance industrielle, puis il y a la dimension de la justice spatiale (en faveur des provinces et communes ne disposant pas des moyens d'attirer les investissements). Le tout en prenant en considération évidemment la disponibilité du **foncier** et le financement. À une autre question portant sur la généralisation des quartiers industriels typiques, le ministre a répondu que «depuis la prise de fonction de ce gouvernement, des conventions ont été signées pour créer 22 zones industrielles dans 8 régions sur une superficie totale de 1.400 hectares». «Nous avons un programme pour généraliser ces ZI sur toutes les régions suivant les besoins et selon les critères retenus, afin que chaque province soit dotée d'un quartier industriel grâce auquel elle pourra attirer des investissements ou améliorer son offre industrielle», a affirmé M. Mezzour.

Feuille de route de Ryad Mezzour pour la relance du commerce intérieur

À la question sur la stratégie de son département pour relancer le commerce intérieur, notamment au terme du **plan Rawaj** en 2015, le ministre a indiqué que des assises régionales et une rencontre nationale ont été sanctionnées par 1.500 recommandations en 2019, lesquelles constituent la feuille de route sur laquelle le gouvernement et les acteurs de ce secteur s'appuient pour le relancer. «65% de ces recommandations ont été suivies d'effet et nous travaillons à la mise en œuvre du reste», a affirmé M. Mezzour. «Le plan Rawaj a fait l'objet d'une évaluation et nous nous sommes arrêtés sur les dysfonctionnements et sommes allés voir les acteurs, et aujourd'hui nous nous employons à mettre en œuvre une à une les recommandations», a-t-il conclu.